

NORME INTERNATIONALE

ISO
788

Deuxième édition
2021-06

Pigments d'outremer

Ultramarine pigments

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 788:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e47c98c1-118b-4441-ab75-ef44e6c99c63/iso-788-2021>



Numéro de référence
ISO 788:2021(F)

© ISO 2021

iTeh Standards

(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

[ISO 788:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e47c98c1-118b-4441-ab75-ef44e6c99c63/iso-788-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Classification	2
5 Exigences et méthodes d'essai	2
5.1 Aspect	2
5.2 Exigences techniques	2
6 Échantillonnage	4
7 Détermination de la teneur en soufre libre	4
7.1 Principe	4
7.2 Réactifs et matériaux	4
7.3 Appareillage	4
7.4 Mode opératoire	5
7.4.1 Préparation et détermination de la teneur en soufre libre de la solution pour essai	5
7.4.2 Détermination de la teneur en soufre libre d'une solution pour essai à blanc	5
7.5 Calcul et expression des résultats	5
8 Détermination de la teneur en éléments	6
8.1 Réactifs et matériaux	6
8.2 Appareillage	6
8.3 Mode opératoire	6
8.3.1 Préparation et détermination de la teneur en éléments de la solution pour essai	6
8.3.2 Détermination de la teneur en éléments d'une solution pour essai à blanc	7
8.4 Calcul et expression des résultats	7
8.5 Limite de détection de la méthode d'essai	7
9 Marquage et étiquetage	7
10 Rapport d'essai	7

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 256, *Pigments, colorants et matières de charge*.
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e47c98c1-118b-4441-ab75-ef44e6c99c63/iso-788-2021>

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 788:1974), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- remplacement du titre de la norme «Pigments d'outremer pour peintures» par «Pigments d'outremer»;
- remplacement de la méthode d'essai du soufre libre par la méthode iodométrique;
- modification des exigences relatives au soufre libre, aux matières solubles dans l'eau et aux refus sur tamis pour les rendre plus strictes;
- ajout de limites concernant les teneurs en éléments et les méthodes d'essai;
- ajout d'exigences et de méthodes d'essai relatives à la résistance à la lumière et au saignement;
- mise à jour des références normatives et révision éditoriale du texte.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Pigments d'outremer

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences et les méthodes d'essai correspondantes relatives aux pigments d'outremer artificiels présents dans les plastiques, les peintures, les caoutchoucs, etc.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 385, *Verrerie de laboratoire — Burettes*

ISO 648, *Verrerie de laboratoire — Pipettes à un volume*

ISO 787-1, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 1: Comparaison de la couleur des pigments*

ISO 787-2, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 2: Détermination de la teneur en matière volatile à 105 °C*

ISO 787-3, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 3: Détermination des matières solubles dans l'eau — Méthode par extraction à chaud*

ISO 787-5, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 5: Détermination de la prise d'huile*

ISO 788:2021

https://standards.iteh.ai/standard/fcc0347e98c1-118b-4441-ab75-cf44e6c99c62/iso_788_2021
ISO 787-7, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 7: Détermination du refus sur tamis — Méthode à l'eau — Méthode manuelle*

ISO 787-9, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 9: Détermination du pH d'une suspension aqueuse*

ISO 787-10, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 10: Détermination de la masse volumique — Méthode utilisant un pycnomètre*

ISO 787-15, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 15: Comparaison de la résistance à la lumière des pigments colorés de types semblables*

ISO 787-16, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 16: Détermination du pouvoir colorant relatif (ou valeur de coloration équivalente) et de la couleur dégradée des pigments colorés — Méthode de comparaison visuelle*

ISO 787-22, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 22: Comparaison de la résistance au saignement des pigments*

ISO 787-24, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 24: Détermination du pouvoir colorant relatif des pigments colorés et du pouvoir diffusant relatif des pigments blancs — Méthodes photométriques*

ISO 787-25, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 25: Comparaison, dans les systèmes monopigmentaires, de la couleur des pigments blancs, noirs et colorés — Méthode colorimétrique*

ISO 1042, *Verrerie de laboratoire — Fioles jaugées à un trait*

ISO 1248:2006, *Pigments à base d'oxydes de fer — Spécifications et méthodes d'essai*

ISO 3696, *Eau pour laboratoire à usage analytique — Spécification et méthodes d'essai*

ISO 15528, *Peintures, vernis et matières premières pour peintures et vernis — Échantillonnage*

ISO 18451-1, *Pigments, colorants et matières de charge — Terminologie — Partie 1: Termes généraux*

EN 14469-4, *Pigments et matières de charge — Essai des matières colorantes dans le chlorure de polyvinyle plastifié (PVC-P) — Partie 4: Détermination de l'exsudation des matières colorantes*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 18451-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

pigment d'outremer

pigment minéral fabriqué à partir de kaolin, de carbonate de sodium et de soufre, etc., par calcination à haute température dans des fours fermés

4 Classification

iTeh Standards //standards.iteh.ai)

Document Preview

En fonction de leur teneur en soufre libre, les pigments d'outremer sont classés en deux types:

- Type A: 0,05 % (fraction massique) de soufre libre maximum; <https://www.iso.org/obp/iso/7000/7008/11814441-ab75-ef44e6c99c63/iso-788-2021>
- Type B: 0,20 % (fraction massique) de soufre libre maximum.

5 Exigences et méthodes d'essai

5.1 Aspect

Il convient que les pigments soient présentés sous forme de poudre, sans impuretés visibles.

5.2 Exigences techniques

5.2.1 Les exigences de base et les exigences conditionnelles concernant les pigments d'outremer doivent être spécifiées respectivement dans le [Tableau 1](#) et le [Tableau 2](#).